

## **Représentativité dans la branche des Transports routiers et des activités auxiliaires du transport.**



**L'OTRE confirme sa représentativité et augmente significativement son audience. Elle demeure la seconde organisation professionnelle en nombre d'entreprises adhérentes et progresse de 17 000 salariés.**

L'arrêté fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport a été publié au JO le 23 octobre.

[Consulter le communiqué de presse](#)